

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 10 AVRIL 2007

Présents :

Franck BARBIER
Michel BLAISE
Joëlle COASNE
Jean-Claude DUSSART
Marguerite GOUGUEC
Philippe JOSPIN
Bernard KAMINSKI
Manuel LANGLET
Annie LEBOURG
Laurent LEGRAND
Jacques PILETTE
Dominique SORGATO
Audrey STOUDER
Ghislaine VINCENT

Excusés :

Jean-Luc PERAT (pouvoir à M KAMINSKI)
Annick RIFF (pouvoir à Mlle GOUGUEC)

Avant de commencer la séance, J PILETTE indique que le calendrier 2007/2008 sera présenté lors du prochain conseil.

1° Subvention pour le tournoi de basket

J PILETTE fait lecture du projet. Il n'y a pas eu de crédits alloués aux subventions prévus au budget mais grâce à l'obtention de crédits supplémentaires, il y a la possibilité d'effectuer une DBM de rattachement et d'ouvrir une ligne de subvention.

M BLAISE fait remarquer que le dossier financier prévisionnel de la demande n'est pas complet. Il encourage les étudiants à être plus précis lors de l'élaboration de leur budget prévisionnel. J COASNE émet la même remarque.

J PILETTE propose d'allouer une subvention de 150€.

Les projets suivants sont étudiés avant de passer au vote.

2° Subvention pour X-RAID Aventure

Après lecture du projet, J PILETTE fait remarquer que 4 étudiants organisent l'événement et 5 autres y participent.

M BLAISE indique que le budget prévisionnel n'est pas correct (il y a 5 montant différents) et que le montant de subvention demandé est trop élevé (1000€).

L'ensemble des membres du Conseil a l'impression que le projet consiste en une organisation de vacances.

L'organisateur du projet procède alors au détail des différents points.

J PILETTE rappelle que pour obtenir une subvention, il faut que les projets aient les caractéristiques suivantes :

- un rayonnement vers l'extérieur
- des participants nombreux

M BLAISE leur demande de faire un effort pour trouver des crédits mais souhaite qu'on encourage ce type de projet.

J PILETTE propose une subvention de 200€.

3° Subvention pour la Journée Handival

Le montant de la subvention demandée est de 1000€.

P JOSPIN apporte les remarques suivantes après la lecture du projet :

- le 10 mai est un jour où les enfants sont à l'école
- le nombre d'enfants valides ou non valides est trop important
- il n'y a pas de spécialiste APAS associé au projet
- le nombre des activités est trop important
- l'encadrement n'est pas correctement assuré
- le coût est trop important pour l'IME

En conclusion, il ajoute que l'idée est bonne mais que le projet est trop important pour être correctement géré.

M BLAISE approuve en indiquant qu'il est très difficile de gérer 300 enfants.

P JOSPIN ajoute que les étudiants n'ont pas pris en compte ses remarques et que leur projet n'a pas été modifié en conséquence.

M BLAISE demande de quelle façon ils seront notés si l'événement n'a pas lieu.

P JOSPIN répond qu'ils seront notés d'après le projet.

JC DUSSART indique qu'un projet similaire pourrait être subventionné si le plan de financement et l'organisation étaient mieux prévus.

Il est donc proposé de ne rien attribuer.

4° Subvention pour le Rand 'Aunelle

J PILETTE expose le projet et précise qu'il s'agit d'un événement qui a déjà été organisé par le passé.

M BLAISE fait remarquer qu'une association de Wargnies le Grand organise déjà ce type d'événement et qu'il faut un certain nombre d'autorisations qui ne sont pas prévues dans le dossier.

JC DUSSART précise que c'est le club de cyclisme de Gommegnies qui organise la course.

Il est donc décidé de ne donner aucune subvention puisque ce n'est pas un événement indépendant et qu'il y aurait un club régisseur.

D SORGATO et J COASNE font remarquer qu'il serait intéressant de demander aux étudiants de 2^{ème} année de s'investir dans un projet organisé par les étudiants de 3^{ème} année et qu'ils capitalisent ensuite la note quand il deviennent à leur tour organisateur.

M BLAISE ajoute que les projets ayant lieu en juin-juillet-août en 2^{ème} année devraient être pris en compte pour la 3^{ème} année.

J COASNE émet l'idée de proposer à S MALAPEL l'organisation d'un événement très important par l'ensemble de la filière management.

Vote de l'attribution des subventions :
-150€ au tournoi de basket
-200€ à X RAID Aventures
-pas de subvention à Handival
-pas de subvention à Rand'Aunelle

Les subventions sont votées à l'unanimité.

5° Compte-rendu du Conseil du 22.03.2007

L'adoption du compte rendu a été différée dans la séance afin d'attendre l'arrivée tardive de P. JOSPIN et vérifier les questions diverses.

Au sujet de la dotation en ordinateurs portables, D SORGATO, demande que cela rentre dans un projet pédagogique ou dans de l'investissement.

J PILETTE explique qu'en tant que gestionnaire, il se doit de trouver une solution adaptée, il a ainsi demandé au service informatique une dotation d'ordinateurs de bureau, une dotation en portables n'étant pas possible.

D SORGATO continue d'exprimer son mécontentement.

J PILETTE répond qu'il s'agit d'un problème de gestion minoritaire.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

6° Primes de responsabilité

J PILETTE indique que le montant des primes est inchangé par rapport à l'année précédente : 8000€ par le Ministère et 6000€ de prime Raffarin. Il indique que le montant individuel de ces primes sera discuté en conseil restreint.

Le Conseil trouve que ces montants sont insuffisants.

Vote pour le montant des primes de responsabilité :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 13

7° Calendrier de fin d'année

F BARBIER indique que le calendrier a été modifié afin de respecter les consignes de l'UVHC quant au délai entre les deux sessions d'examen.

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

8° Questions diverses

Il n'y en a pas

La séance est levée.